# Conseil Municipal n°4

# Séance du 12 Avril 2022 à 20h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire, Date de convocation : 28/03/2022

Personnes présentes: 14 présents mais 15 votes un pouvoir

Christophe VACHERON – Odile PINTURIER — Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Julien DELHEUR - Sandrine MARECHET - - Valérie GUILLAUME - Isabelle BRUNEL - Elisabeth LAFANECHERE-Didier CHAMBON

**Secrétaires :** Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine PASCAL.

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Absents excusés: Hervé DUQUESNE (pouvoir Sylvie DALLERY)

#### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

le dernier compte rendu est approuvé

# 1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

#### M. le Maire annonce :

Pas de DPU pour cette séance.

# 2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

#### M. le Maire laisse la parole à l'adjoint aux finances :

Ce dernier rappelle que chaque année, la commune doit présenter le compte gestion édité par le centre des finances publiques. Il présente donc le compte de gestion 2021 équilibré, en accord avec le compte administratif 2021 de la commune (bilan, compte de résultat, exécution budgétaire).

Considérant que ce compte visé et certifié, conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### M. le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte de gestion 2021

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité dont un pouvoir le compte de gestion 2021.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

# 3- APPROBATION DE COMPTE ADMNISTRATIF 2021

#### L'adjoint aux finances rappelle :

Que l'assemblée doit valider le compte administratif 2021 de la commune et explique que pour ce point de l'ordre du jour, il y a lieu d'élire un président, en application de l'article L. 2121-14 du CGCT.

Après délibération, le Conseil municipal élit à l'unanimité (15/15), M. Didier MASSACRIER, président, pour la présentation et le vote du Compte Administratif 2021.

L'assemblée prend connaissance du Compte Administratif, comptabilité principale de l'exercice 2021, présenté (en détail pour la section de fonctionnement et opération par opération, etc.) par M. Didier MASSACRIER, lequel peut se résumer ainsi sur le document donné en pièce jointe.

section de fonctionnement				
Recettes de fonctionnement de l'exercice	a	700087.98		
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	b	543666.75		
Section résultat de l'exercice 2021	a-b	156421.23		
Report de l'exercice 2020, en section de fonctionnement/recette 002	с	203982.04		
résultat de fonctionnement à la clôture de 2021 excédent de fonctionnement à affecter au budget primitif 2022	a - b + c	360 403.27		
section d'investissement				
Recettes d'investissement de l'exercice	d	256 269.61		
Dépenses d'investissement de l'exercice	e	305 247.13		
Section résultat de l'exercice 2021 excédent	d-e	-48 977.52		
Report de l'exercice 2020, en section d'investissement / déficit 001	f	-85250.13		
Ce résultat excédentaire à reporter en recettes d'investissement du BP 2021.	d-e+f	-134 227.65		
Le résultat global de clôture exercice de 2021				
excédent de 2021	a-b+c+d-e+f	226 175.62		
Les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2021				
Pour les dépenses d'investissement	g	578 917.35		
pour les recettes d'investissement	h	533145.00		
Total excédent d'investissement de ciôture 2021 à reporter au BP 2022	g-h	-45 772.35		

L'adjoint aux finances invite le conseil municipal à approuver le compte administratif 2021 Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité dont un pouvoir d'approuver le compte administratif 2021.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

## 4- APPROBATION RESULTAT D'AFFECTATION

L'adjoint aux finances rappelle :

Suite à la délibération d'approbation du compte administratif, il ressort un résultat que l'on doit affecter au budget primitif 2021, en voici le calcul.

résultat de fonctionnement à la clôture de 2021 excédent de fonctionnement à affecter au budget primitif 2022	a	360 403.27
Ce résultat excédentaire à reporter en recettes d'investissement du BP 2022.	ь	-134 227.65
Total excédent d'investissement de clôture 2020 à reporter au BP 2021	c	-45 772.35
résultat affectation 2020	a+(b+c)	180 403.27

L'adjoint aux finances invite le conseil municipal à approuver l'affectation de résultat 2021

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité l'affectation de résultat 2021.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

## 5- APPROBATION DES AMORTISSEMENT ET DES NEUTRALISATION

#### L'adjoint aux finances explique :

que certaines opérations sont amorties sur plusieurs années, en comptabilité cela n'engage pas de dépenses supplémentaires, en effet on les retrouve et dépenses et en recette, elles sont neutralisées. Voici les amortissements et la neutralisation pour 2022.

CREDITS A OUVRIR (Chapitre 042 en M14/M4)	
6811	36 714.57€
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36 714.57€

CREDITS A OUVRIR (Chapitre 040 en M14/M4)	Somme - DOTATION DE L'ANNÉE
2802	2 865.08
28041511	367.00
28041513	1 689.00
28041581	28 156.47
28046	3 637.02
Total RECETTES INVESTISSEMENT	36 714.57

## **Neutralisation**

Compte 7768 chapitre 042 36714.57€

Compte 198 chapitre 040 36714.57€

M. le Maire invite le conseil municipal à approuver ces amortissements et la neutralisation.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, approuve avec un pouvoir à l'unanimité les amortissements et la neutralisation.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

# 6- Approbation du budget primitif

#### Ce dernier rappelle :

Une présentation détaillée du budget est faite pour chacune des deux sections. Il est proposé de voter ce budget au chapitre pour la section de fonctionnement et par opération d'équipement pour la section d'investissement.

# M MASSACRIER présente en annexe avec explications à l'appui :

Il indique que le budget est préparé, en fonction des dépenses de l'année précédente, des évènements précédents, de la masse salariale, de la hausse de l'énergie, des projets futurs. La police pluri communale est une dépense supplémentaire ainsi que le passage au RIFSEEP pour les agents.

Les dépenses sont chiffrées avec prudence (à l'excès) afin de gérer les surprises éventuelles, tout en restant réaliste. De même pour les recettes qui sont estimées au minima.

Au niveau de l'investissement, la grosse opération rénovation centre bourg engage des dépenses importantes. Le choix a été fait d'inscrire un peu plus de la moitié des dépenses prévues pour avoir de la souplesse dans ce budget et ne pas tout inscrire en reste à réaliser. En revanche cette opération sera en partie équilibrée par un subventionnement du département, de la région et de l'état, avec aussi à l'appui un emprunt à la hauteur de 600 000 € en sachant qu'un autre emprunt va se terminer.

## Les autres opérations :

463 : panneau lumineux

459 : aménagement de La Roche

464 : mécénat (26 000 euros), en collaboration avec l'école : ce sera pédagogique, avec jardin aromatique, poulailler et table d'orientation : 20 000 € de mécénat et restant à charge pour la commune : 6 000 €

461: maison Demare

Un élu se pose la question de la faisabilité du projet rénovation centre bourg, l'adjoint aux finances et le maire rassurent en expliquant que tout est mis en œuvre avec les différents interlocuteurs (centre des finances, Loire Forez Agglomération et le maitre d'œuvre) pour assurer la faisabilité du projet.

Un budget de fonctionnement équilibré en dépenses recettes à 908 810.68€ Un budget d'investissement équilibré en dépenses recettes à 1960 677.25€

L'adjoint aux finances invite le conseil municipal à délibérer sur le budget primitif.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité avec un pouvoir d'approuver le budget primitif

Approuvé à 15 voix sur 15

# 7- TAUX DE FISCALITE

#### L'adjoint aux finances rappelle :

On fixe la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie

# La commission finance propose :

- Non bâti: (national. 50.14%): on gèle le taux à 45.83 %
- **Bâti**: on était à 30.16 % (avant, c'était partagé entre département et commune, maintenant, tout revient à la commune). Après un gel en 2021, cette année, on propose de passer à 30.76 % (augmentation s'expliquant par les travaux du centre bourg et de la diminution de la DGF = aide de l'état aux communes) Le niveau national est de 37.72 % ; et départemental de 37.84 %

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité avec un pouvoir l'autorisation ces nouveaux taux.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

8- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 107 DANS LA TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION DE ST GEORGES HAUTE VILLE.

# Le Maire rappelle :

Cela concerne l'enrobé pour le mode doux et l'enfouissement. On signe une convention avec le département qui prend en charge l'enrobé et la commune prend le reste. L'entretien (sauf fissures dans l'enrobé) revient à la commune. Il faut signer cette convention pour que l'enrobé puisse être fait.

M. le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer cette convention avec le département.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer cette convention.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix

9- SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL ET CREATION DE POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL

le Maire rappelle :

Mme Laurent va partir en retraite le 31 juillet. Il faut donc supprimer le poste d'adjoint technique territorial, pour 20,62 h annualisées. La commune propose une création de poste d'agent technique territorial de 24.92 h annualisées pour absorber les heures supplémentaires faites sur le temps de l'accueil périscolaire et durant les vacances.

M. le Maire invite le conseil municipal à approuver cette suppression et création de poste.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, approuve et création de poste

Approuvé à 15 voix sur 15 voix

# 10- <u>AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION SIEL IMPLANTATION EQUIPEMENT BAS DEBIT</u> le Maire rappelle :

Une rencontre avec le Syndicat d'Energie de la Loire a eu lieu pour présenter le ROC 42 (réseau d'objets connectés). Il s'agit de mettre en place un réseau bas débit qui peut servir à installer différents outils de relevé et de transmission d'information (sur la météo par exemple, les bornes incendies, les containers d'ordures ménagères ou les bennes à verre...). Cela implique des installations d'antennes pour les communes (système radio). Le SIEL nous demande d'installer une antenne dans le clocher de l'église, qui sera invisible de l'extérieur. Cette antenne sera utile à l'ensemble du réseau et pas seulement à St Georges Haute Ville. Cela n'engage pas la commune à utiliser des objets connectés. L'antenne a besoin de peu d'électricité, mais cela a un faible impact sur le budget de la commune.

# M. le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer cette convention avec le SIEL

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise avec un pouvoir à l'unanimité la signature de cette convention avec SIEL.

## 11- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC EPORA

#### le Maire rappelle :

Il serait judicieux d'installer une veille foncière sur la commune pour les bâtiments du centre bourg. Si un bien est à vendre et que la commune veut le préempter, cela permettra, dans la limite de 400 000 € à EPORA d'acheter à sa place. Cet organisme participerait ainsi à divers frais (étude, dépollution...). La commune s'engage à réacquérir le bien dans les 4 ans (ou 6 ans maxi).

EPORA est un organisme public qui ne retire pas de bénéfice. La convention est signée de manière tripartite : LFA, Epora et la commune.

M. le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer cette convention avec EPORA.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise avec un pouvoir à l'unanimité la signature de cette convention avec EPORA

Approuvé à 15 voix sur 15

# 13. ACCORD POUR ACQUISITION PAR EPORA DE LA MAISON LOMBARDIN SITUEE 34 RUE CENTRALE A LA PLACE DE LA COMMUNE

## le Maire rappelle :

Epora se substitue à la commune pour l'acquisition au prix de 90 000 euros. De ce fait il convient d'annuler la délibération prise en janvier. Approuver que ce projet est d'intérêt général (je ne sais pas ce qui veut être dit pas de verbe)... La convention d'occupation temporaire, qui est actuellement en cours avec la famille Lombardin, sera signée de la même manière avec Epora.

M. le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à accorder l'acquisition de la maison 24 rue centrale par EPORA

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise avec un pouvoir à l'unanimité, le Maire à accorder l'acquisition de cette maison.

Approuvé à 15 voix sur 15

# 14. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COORDINATION POLICE INTERCOMMUNALE le Maire rappelle :

C'est une convention entre l'ensemble des villes qui adhèrent et l'état. Elle dicte l'organisation de la présence sur les différentes communes, les missions, la responsabilité du maire de la commune quand les agents s'y trouvent, les missions, rencontre hebdomadaire avec la commune... Prise de fonction effective prévue courant mai.

Question : feront-ils remonter à la commune les interventions ? Oui, c'est prévu avec un retour écrit des interventions

M. le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer cette convention.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise avec un pouvoir et une abstention la signature de cette convention de coordination.

Approuvé à 14 voix sur 15

# **SUITE DE L'ORDRE DU JOUR : INFOS DIVERSES :**

- ➤ Demande du cirque Piccolino : le directeur de ce cirque pédagogique cherche un lieu où poser son chapiteau du 12 au 14 septembre. Il voudrait s'installer sur le parking de la salle des fêtes et demande l'autorisation de faire un spectacle. On peut proposer aussi l'espace de la Roche. Le conseil accepte cette idée.
- Les mails concernant les formations AMF seront désormais transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal.
- Le 8 mai : Cérémonie à 10h30 si la clique est disponible à cet horaire.
- L'accueil des nouveaux habitants et nouveaux nés des deux dernières années.

## **TOUR DE TABLE :**

#### CCAS

Distribution de fleurs le week-end du 1er mai 2022 Pizzas soutien Ukraine : commander avant le <u>22</u> Avril,

le repas des seniors est fixé au 18 septembre 2022.

#### • CMJ

23 avril 2022, fabrication de l'hôtel à insectes + pose des affiches dans le village

7 mai 2022 les enfants participeront à la journée de l'environnement

8 mai 2022 les enfants participeront à la cérémonie

**4 juin 2022** sortie botanique (repérage en mai) sur inscription (limité à 12 / 15 personnes) : 10 euros / personne avec la moitié prise en charge par la commune.

#### **CAPT**

- 7 mai 2022 Journée de l'environnement: nettoyage de la commune de 8h30 à 12h (besoin de 4 personnes le 6 mai avec l'école pour encadrer les enfants)
- 18 avril 2022 (Lundi de Pâques) Chasse aux œufs :

Faire passer les articles pour la clé de mai à distribuer mi-mai (fin de semaine prochaine maxi)
St Georges n'a pas été retenue pour les rebonds de la Balle (il y aura Boisset St Priest et Lézigneux)
Elisabeth Lafanechère est correspondante « défense » et on peut lui signaler d'anciens militaires ou des veuves en difficulté

- 13 Avril 2022, réunion pour mettre en place le forum des associations
- le blason de la commune, qui est plutôt un emblème, n'a pas encore été officialisé.
- Réunion gestion des déchets verts: un seul broyeur pour les communes du sud de la Loire. Un autre va être acheté. Les communes devront prévoir une zone de stockage et de broyage. Le compostage pourrait aussi être décentralisé sur les différentes communes.
- Le schéma de rando avance, les balises sont faites et la mise en place est en cours. Il faudra faire une convention avec les communes avoisinantes où passeront les chemins.
- Ce jeudi de 18h à 20 h Réunion sur la biodiversité.
- 20 avril 2022. Réunion PLUI Périgneux
- 2 mai 2022. Préserver les rivières de 18h à 20h
- 12 mai 2022, extinction des éclairages des communes à Chambles
- Le stagiaire cantonnier revient la semaine du 2 mai 2022.

# **CLOTURE DE LA SEANCE à 23h05**

# Prochain conseil municipal Le mardi 10 mai 2022 à 20h A la salle du conseil municipal

Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte-rendu a été affiché en mairie À partir du 19/04/2022.

Le Maire, Frédéric MILLET

